

régimes et des caisses de pensions en vertu desquels les fonctionnaires fédéraux touchent leurs pensions, soit examinée au plus tôt. J'ai dit que j'allais proposer un programme en quatre points, monsieur l'Orateur. Premièrement, il faudrait remanier la loi sur la pension du service public et les lois de pensions connexes. C'est pour moi une nécessité.

Deuxièmement, nous devrions absolument remettre à l'étude la loi sur les allocations aux anciens combattants, surtout les dispositions touchant l'évaluation des ressources. Les réponses les plus difficiles que j'ai à rédiger toutes les semaines se rapportent à ces questions. Je ne reçois pas des lettres de ce genre une fois de temps en temps, mais sans répit. Il faut absolument réviser cette loi, étant donné surtout ce que nous avons fait pour nous-mêmes.

Troisièmement, à mon avis, nous devrions songer aux autres pensions. La question des pensions du CN a été renvoyée au comité permanent des transports et des communications qui devrait se mettre à la tâche. Il y a aussi la question des gens qui sont protégés par l'Intercolonial and Prince Edward Island Railways Employees' Provident Fund. Certains d'entre eux croyaient être protégés par le bill C-194, mais je constate qu'il n'en est rien. Je constate aussi que les employés retraités de la Banque du Canada ne sont pas couverts non plus. Je ne parle pas des huiles qui fixent grassement leur propre pension, mais des employés ordinaires qui ne sont pas couverts par les majorations actuelles. Si nous voulons faire œuvre utile, il faut songer à ces personnes.

Nous devons aussi examiner à nouveau la loi sur les normes des prestations de pension, loi fédérale régissant les normes des régimes de pension que les compagnies privées doivent respecter. Il faudra un jour, par suite de l'adoption d'une mesure, exiger que tous les régimes de pension renferment une disposition prévoyant une échelle mobile. Le comité permanent des transports et des communications peut dire au Canadien National d'accorder à ses employés retraités les mêmes avantages que le gouvernement fédéral accorde à ses fonctionnaires retraités, mais il n'a aucune autorité sur le Canadien Pacifique. Nous pouvons toutefois inclure la disposition dans la loi sur les normes des prestations de pension. A tous ceux qui croient que notre tâche est terminée en ce qui concerne les pensions, je dirai seulement qu'elle ne l'est pas et qu'elle ne sera probablement jamais. Mais nous pouvons apporter des améliorations de détail.

Le quatrième et dernier point de mon programme a trait à la loi sur la sécurité de la vieillesse. Le gouvernement dit aux gens que touche cette loi d'attendre le Livre blanc sur la sécurité sociale. Ils n'ont pas besoin d'at-

tendre. Nous autres, nous n'avons pas attendu. Cela exige qu'on agisse quant aux pensions de vieillesse pendant cette session. Depuis octobre dernier, on nous a dit que nous allions avoir ce Livre blanc. Nous ne l'aurons pas en mars, monsieur l'Orateur. Peut-être l'aurons-nous en avril, mais plus vraisemblablement en mai ou en juin. Il faudra alors naturellement qu'il soit assimilé, envoyé en comité et tout le reste. De la façon dont se présente actuellement le calendrier, il n'y a pas la moindre possibilité de faire étudier un relèvement des pensions pendant la session actuelle.

• (4.00 p.m.)

J'en reviens à ma rengaine sur ce que nous avons fait pour nous-mêmes. Nous n'avons pas seulement procédé à un changement de degré mais à un changement de nature. Nous avons adopté le concept du revenu annuel garanti, concept inédit. Si vous pouvez gagner deux élections, vous toucherez un revenu garanti. Nous l'avons fait grassement, généreusement. Mais dès lors, nous ne pouvons plus laisser nos vieillards vivre avec \$75 par mois auxquels s'ajouteront 2 p. 100 d'augmentation par an, \$30, s'il y a justification des ressources. Le temps est venu, je crois, d'adopter un nouveau concept du revenu garanti qui mette les pensions à un niveau tel que les gens puissent vivre. Par tous les dieux de la guerre, nous qui, dans cette Chambre, faisons à notre profit ce que ce bill prévoit, même s'il en est parmi nous pour protester, nous avons l'obligation de ne pas nous arrêter là, et de ne pas laisser cette question en suspens attendre jusqu'à la session prochaine ou à celle qui précédera les élections.

Des députés ont fait des pensions un problème essentiel. Nous avons fait en sorte que les pensions soient intéressantes, qu'elles nous permettent, à nous, une existence plus digne et plus décente. Il est temps que nous en fassions autant pour tout le monde. C'est pour nous une obligation d'autant plus grande que nous l'avons fait pour nous-mêmes. Suis-je confiant sur ce point? Je crains que non. J'ai été assis assez longtemps en face de ce gouvernement pour savoir qu'il est sans entrailles. Peu lui importe les vieillards ou les vétérans pensionnés, il ne fera rien.

Je connais non seulement le cabinet, mais la façon dont vont les choses dans cette enceinte. C'est donnant, donnant. Sinon, on n'obtient rien. Certains députés diront, puisque nous avons fait cela pour nous-mêmes, nous allons maintenant nous occuper des autres. Nous ne nous occuperons des autres que s'ils disposent d'un moyen de pression. Une fois ce bill adopté, la loi sur la pension du service public, la loi sur les allocations